

LES AÉROSOLS



Un générateur d'aérosols est un récipient non réutilisable contenant un gaz comprimé, liquéfié ou dissous sous pression, pourvu d'un dispositif de prélèvement qui permet d'en faire sortir le contenu sous forme de particules liquides ou solides (décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol).

Ces générateurs ou les produits qu'ils contiennent exposent ceux qui les utilisent à divers risques.

Les principaux risques

Il y a trois principaux risques concernant les générateurs d'aérosols.

- Le risque d'explosion

Ce risque est dû au fait que le générateur est sous pression. Il peut être indiqué par le pictogramme suivant.



Explosif

- Le risque d'incendie et d'explosion

Les produits conditionnés dans le récipient peuvent être inflammables voire très inflammables.



Inflammable

Un produit peut être inflammable (la mention "attention" lui est associée) ou extrêmement inflammable (la mention "danger" lui est associée).

Parfois, la mention est différente :

- F : Facilement inflammable
- F+ : Extrêmement inflammable

- Le risque toxicologique

Les produits contenus dans les générateurs peuvent être toxiques ou dangereux pour la santé. Ils peuvent notamment provoquer des brûlures en cas de contact ou des intoxications en cas d'inhalation. Les pictogrammes qui peuvent lui être associés sont les suivants :



Nocif ou irritant



Danger pour la santé



Danger pour l'environnement

La prévention

Certaines mesures existent pour prévenir les risques liés aux aérosols et à leurs générateurs.

1. Formation et information sur les dangers

Pour éviter les accidents et limiter les risques, il faut :

- Lire et comprendre la fiche de données de sécurité (FDS) de chaque générateur d'aérosols
- Comprendre les pictogrammes et les dangers qu'ils représentent (voir ci-dessus)
- Former les travailleurs à l'utilisation des produits

2. Stockage

Certaines consignes doivent être respectées pour que le stockage des générateurs d'aérosols soit fait en toute sécurité :

- Interdire aux travailleurs de fumer dans les zones de stockage
- Respecter les préconisations de stockage indiquées directement sur les générateurs
- Stocker les générateurs dans un endroit dédié, sec et frais
- Ne pas exposer l'emballage à une température supérieure à 50°
- Installer une ventilation mécanique permanente
- Stocker les générateurs près du sol pour limiter les conséquences en cas de chute
- Prévoir une rétention si les générateurs stockés contiennent des liquides
- Conserver uniquement les générateurs en bon état, jeter ceux endommagés, déformés ou rouillés

3. Utilisation des générateurs

L'utilisation des générateurs ne peut se faire que si certaines consignes sont respectées :

- Interdire aux travailleurs de fumer pendant ou juste après avoir utilisé les générateurs
- Respecter les précautions d'utilisation indiquées directement sur les générateurs ou sur la notice, notamment le sens d'utilisation ("tête" en haut ou en bas)
- Ne pas entreposer au poste de travail plus de générateurs que pour le travail d'une journée
- Utiliser le produit uniquement pour l'usage prévu
- Éviter les chutes et chocs sur les générateurs. Ne pas utiliser ceux endommagés, déformés ou rouillés
- Ne pas utiliser les générateurs d'aérosols inflammables à proximité de :
 - Flamme, lieux de soudure, ou toute autre source de chaleur
 - Appareil électrique allumé
 - Appareil à démarrage automatique
 - Étincelles, peu importe leur origine

4. Gestion des déchets

Même après utilisation, un générateur reste un déchet à surveiller.

NB : Un générateur d'aérosols n'est jamais totalement vide

Certaines consignes permettent d'éviter les accidents :

- Stocker les récipients vides avec des précautions similaires à ceux pleins
- Ne pas percer ni brûler les générateurs

5. En cas d'accident

Malgré toutes les précautions citées plus haut, le risque zéro n'existe pas. Pour limiter les conséquences d'un accident, il faut anticiper :

- Prévoir des extincteurs efficaces au moins contre les feux de classe B dits "feux gras", c'est-à-dire des liquides ou solides liquéfiés tels que l'essence, des solvants, des hydrocarbures, etc.
- Mettre en place des robinets d'incendie voire des postes d'incendie additivés (veiller à ce qu'ils respectent la norme [NF EN 671-1](#)) avec un liquide émulseur pour les grands entrepôts
- Prévoir des appareils respiratoires pour se protéger des fumées toxiques et des casques avec visière pour se protéger des projections.